

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2014 À 10 HEURES

Centre administratif de la CUS – salle de réunion au 9 ème étage - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND

13-2014 Enquête publique Intérêt général Chaufferie Wacken

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier d'enquête publique sur l'intérêt général du projet de construction d'une chaufferie au bois au Wacken et sur la mise en compatibilité du POS de Strasbourg mis à enquête publique du 1^{er} septembre au 3 octobre 2014.

Le projet vise la construction d'une chaufferie biomasse (bois et rafles de maïs) au Wacken et s'inscrit dans le projet Wacken-Europe. Elle accompagne la création d'un réseau de chaleur qui sera alimenté à 87 % en EnR et viendra couvrir les besoins en énergie de plusieurs bâtiments : Lycée Kleber, PMC, Les logements du futur quartier d'affaire international, le futur PEX, le Rhénus, la piscine du Wacken et le complexe sportif voisin.

La mise en compatibilité du POS de Strasbourg vise à adapter le POS à la mise en œuvre du projet de construction de la chaufferie biomasse.

Le projet se situe sur l'actuel stade militaire rue Firzt Keiffer inscrit en zone CEN UKL2. Ce zonage admet les installations ou constructions d'accueil et les équipements accompagnant les terrains de sports ou de loisirs destinés au public ou aux services de l'État. Aussi, la mise en compatibilité du POS de Strasbourg avec le projet de chaufferie biomasse porte sur le reclassement du terrain concerné dans la zone CEN UCL attenante qui admet les constructions nécessaires aux services publics d'intérêt collectif. Elle porte également sur la hauteur maximale des constructions autorisées dans cette zone et sur l'adaptation des règles de prospects.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le dossier d'enquête publique sur l'intérêt général du projet de construction d'une chaufferie au bois au Wacken et sur la mise en compatibilité du POS de Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **13 OCT. 2014**

La publication le **13 OCT. 2014**

Strasbourg, le **13 OCT. 2014**



Le Président
Jacques BIGOT